

Rapport N° 205

Participation au plan de sauvetage de la télévision régionale:

- demande de crédit de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la société anonyme de la nouvelle télévision régionale ;
 - contribution au fonctionnement de la télévision régionale pour l'année 2015, à hauteur de CHF 4.- par habitant ;
 - contribution annuelle, dès 2016, au fonctionnement de la télévision régionale, à hauteur de CHF 8.- par habitant ;
 - achat d'espaces à la nouvelle télévision régionale pour un montant annuel de CHF 25'000.- ;
 - participation aux frais d'études du groupe de sauvetage de CHF 10'000.-.
-

Nyon, le 19 avril 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Véronique Bürki-Henriod, Jessica Jaccoud, Roxane Faraut-Linares et Messieurs Claude Farine, Sacha Soldini, Jacques Hanhart, Patrick Buchs (excusé) et Pierre-Alain Dupuis (président-rapporteur) s'est réunie le mardi 14 avril 2015 à la Salle de la Municipalité.

Monsieur Daniel Rossellat, syndic et membre du Comité de sauvetage de NRTV, et Christophe Rasch de la société ProTV Ventures SA, auteur du rapport sur le fonctionnement de NRTV et des propositions pour relancer la chaîne, étaient présents en début de séance. La commission les remercie d'avoir répondu aux questions de la Commission.

En introduction le président rappelle que la discussion du préavis s'inscrit dans un contexte qui a changé depuis sa rédaction. Le projet ne jouit pas du soutien de la Région, ni de celui de la Ville de Gland.

Rappel des faits survenus en avril 2015

Le mercredi 1^{er} avril, les membres du Conseil régional ont refusé de venir en aide à NRTV. Par 38 non, 32 oui et 8 abstentions, les membres du Conseil intercommunal ont refusé d'octroyer une enveloppe de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale. Ce soir-là le président du Conseil Régional, Eric Hermann, a refusé de valider une procuration de la Municipalité de Nyon remise au conseiller communal Pierre Wahlen. Selon le président du Conseil cette procuration ne respectait pas les statuts du Conseil régional. Ainsi, les 11 voix qu'aurait pu amener un municipal nyonnais n'ont pas pu être prises en compte. Le 2 avril la Municipalité de Nyon annonçait qu'elle étudiait les possibilités de recours contre la décision du président du Conseil Régional.

Le 3 avril la Municipalité de Gland, estimant que les conditions de base n'étaient plus assurées, décidait de retirer le préavis concernant sa participation de CHF 100'000.- au financement de NRTV.

Les commentaires du syndic

La Municipalité de Nyon n'a pas encore pris formellement de décision quant à la possibilité de faire recours contre la décision du Conseil régional. Mais, selon le Syndic le recours, s'il pouvait permettre de lever un doute sur la valeur juridique d'une procuration, ne rétablirait pas le climat de confiance à l'égard du projet NRTV. Le syndic regrette la décision prise un vendredi Saint par la Municipalité de Gland, laquelle s'est retirée du jeu sans avoir pris la peine d'avoir un débat de fond sur l'utilité d'avoir une TV Régionale. Le syndic annonce que le comité de sauvetage, n'ayant plus dans sa composition actuelle de légitimité pour poursuivre son action, a été dissout lors de la dernière séance le jeudi 11 avril. Il esquisse ensuite plusieurs possibilités :

- 1) La Municipalité retire le préavis. Des approches sont faites auprès de Léman Bleu ou la Télé afin que la région nyonnaise soit de temps à autre couverte par ces deux médias. NRTV disparaît.
- 2) La Municipalité retire le préavis mais promet de revenir avec un nouveau préavis dont les conclusions seraient différentes notamment au niveau du mode de financement. La même commission que pour le préavis 205 serait chargée de l'étude et du rapport. Ce nouveau projet serait l'œuvre d'un nouveau groupe de travail et il présenterait d'autres formes de collaboration, d'autres formes de financement. NRTV disparaît. Mais un espoir demeure que la chaîne renaisse de ses cendres au début 2016.
- 3) Le préavis 205 est présenté à la prochaine séance. L'effort paritaire Région-Gland-Nyon n'étant plus d'actualité, le préavis 205 est amendé avec une demande d'un crédit dit de sursis d'environ CHF 250'000.-. Il s'agirait ensuite de rechercher d'autres appuis financiers auprès de privés et des communes du district intéressées (toutes n'ont pas dit non !) par une chaîne régionale. Le syndic précise également que seule une étroite collaboration avec le Quotidien de la Côte laisserait ouverte la possibilité que la région ait une TV Régionale et que les contacts avec la direction du Quotidien de la Côte sont positifs.

Le syndic confirme que les employés actuels de NRTV ont reçu leurs congés pour le 30 juin.

Questions-réponses avec Monsieur Rasch.

Certains commissaires estiment que le projet n'est pas réaliste. Demander à 3 journalistes seulement, de produire 23 minutes de programme avec un débat chaque jour en un lieu différent paraît difficile. L'organigramme est également contesté. Quel sera le rôle du chef de projet dans l'organisation de la chaîne ? Enfin quelle garantie a-t-on que le programme de cette nouvelle chaîne soit visible dans les foyers de la région ?

Monsieur Rasch, fort de son expérience à la Télé, estime que le projet tient parfaitement la route ainsi mais qu'évidemment, le choix des journalistes engagés et leur encadrement sera déterminant pour garantir la qualité et le rythme du produit éditorial. Par ailleurs "faire du direct" pour la première diffusion (18h) réduit considérablement les coûts de production (pas de travail de montage ou de post-production, pas de gestion de play-list). Trois postes à plein temps pour produire 23 minutes est tout à fait dans la norme pour les chaînes privées suisses, sachant que les 13 minutes de débat sont produites entièrement grâce au dialogue des deux invités du soir (et non pas par de la production journalistique).

Concernant la mission de Chef de projet en charge de lancer la nouvelle chaîne, elle est de garantir la ligne éditoriale en définissant des objectifs hebdomadaires avec le/la rédacteur/trice en chef, de coordonner cette ligne avec le plan de développement commercial de la chaîne, en partenariat avec les directions des sociétés partenaires (quotidiens, radios, chaînes de télévision régionales ou nationales, régies publicitaires, clients annonceurs, sponsors, etc.) et les services de l'OFCOM et des cablo-opérateurs. Le poste, proposé sous forme de mandat, pourrait être supprimé après une année d'exercice.

A la question de savoir si la chaîne régionale serait réellement diffusée sur les canaux de Swisscom, Cablecome, Net +, tout en restant sur les canaux des diffuseurs locaux comme TRN, Monsieur Rasch répond qu'aucune garantie ne peut être faite en l'état actuel de la situation et que l'échec de l'effort paritaire souhaité (Région, Gland et Nyon) ne facilite pas les approches avec d'éventuels investisseurs. Il ne faut pas oublier que durant 8 ans, TRN et la SEIC ont refusé à Swisscom et Cablecom de diffuser NRTV car ils souhaitaient garder la chaîne en exclusivité dans leurs offres. Cette attitude des téléopérateurs locaux de La Côte a fini par laisser les cablo-opérateurs nationaux. Un signal fort des politiques est attendu pour aller de l'avant tant avec les investisseurs potentiels qu'avec les cablo-opérateurs.

Monsieur Rasch reste confiant : une TV régionale avec le contenu éditorial proposé dans le préavis mais diffusé sur 4 jours seulement peut tourner avec un budget revu à la baisse. Mais ce ne devrait pas être l'objectif premier.

Débat nourri au sein de la commission

A l'heure où la communication et l'information se font en vidéo sur les réseaux sociaux ou sur YouTube, a-t-on besoin d'une TV régionale ? Le débat est nourri !

Enfin la commission est unanime à dire qu'une TV régionale est un outil utile pour forger une identité régionale et que la disparition de NRTV serait dommageable pour les habitants de la Côte. En faisant de l'information de proximité, en organisant des débats, en évoquant les préoccupations politiques, économiques, environnementales, culturelles et sportives, une TV locale a sa place. Cette chaîne aura cependant besoin de l'engagement du plus grand nombre de communes et de partenaires privés, fédérés autour d'un projet qui doit être de proximité, humble et réaliste à l'image de notre région.

La Commission estime cependant que la situation est délicate. Les TV régionales suisses se trouvent pratiquement toutes dans des postures difficiles. Les revers financiers s'accumulent pour les chaînes privées de Suisse romande (Canal 9, Léman Bleu et la Télé) qui doivent composer avec un marché publicitaire à la peine. Par ailleurs le climat actuel, à la suite des décisions du Conseil régional et de la Municipalité de Gland, n'est pas sain et demander un crédit de sauvetage dans les conditions actuelles n'est pas aisé. L'évocation du crédit voté en urgence pour le Luna Classics en 2014 avive les craintes qu'on fasse fausse route avec ce « sauvetage » de dernière minute. Le montant de CHF 250'000.- évoqué pour « sauver » NRTV est jugé beaucoup trop élevé par l'ensemble de la Commission.

Les commissaires pensent néanmoins que le préavis ne doit pas être retiré sans un débat de fond sur l'utilité d'une chaîne de télévision régionale à Nyon. Il appartient aux conseillers communaux de prendre leurs responsabilités. La Commission propose ainsi de jouer les prolongations et formule les vœux suivants à la Municipalité:

- Le projet doit être revu et affiné. Une nouvelle étude devrait être présentée à la fin du mois de septembre et un préavis soumis à la commission pour la fin octobre. Un nouveau nom devra être trouvé (TV La Côte ?)
- Une émission-zéro doit être produite afin de montrer ce que sera une émission « régionale ». Les investisseurs potentiels et les acteurs politiques auront ainsi sous les yeux « un exemple » d'émission-type, beaucoup plus convainquant qu'un descriptif écrit de projet. Ils seront ainsi mieux armés pour se prononcer sur leur volonté d'avoir une chaîne régionale dans le district.
- Démarcher un maximum de partenaires institutionnels et privés et s'assurer qu'ils seront prêts à s'engager.
- Avoir des garanties (lettres d'intention) des diffuseurs nationaux (Swisscom, Cablecom, etc) et locaux (TRN, SEIC, etc) que NRTV soit présent sur leur réseau.

La Commission propose ainsi un amendement modifiant les points 1, 2, 3, 4 et 5 des conclusions du préavis municipal, avec la teneur suivante :

Amendement

1. d'accorder un montant de CHF 150'000.- destiné à assurer la survie de l'actuelle NRTV jusqu'à la fin de l'année. Ce montant sera porté en augmentation n° 110.3171.00 – Frais d'information, promotion pour l'année 2015.
2. supprimé
3. supprimé
4. supprimé
5. supprimé

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 205 concernant le projet de nouvelle télévision régionale,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un montant de CHF 150'000.- destiné à assurer la survie de l'actuelle NRTV jusqu'à la fin de l'année 2015. Ce montant sera porté en augmentation sur le compte n° 110.3171.00 – *Frais d'information, promotion* pour l'année 2015.
2. supprimé
3. supprimé
4. supprimé
5. supprimé

La Commission :

Mesdames Véronique Bürki-Henriod, Jessica Jaccoud, Roxane Faraut-Linares et Messieurs Claude Farine, Sacha Soldini, Jacques Hanhart, Patrick Buchs (excusé) et Pierre-Alain Dupuis (président-rapporteur)